

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 90

présenté par  
M. Jacob, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques,  
et M. Poignant

-----  
**ARTICLE 10**

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« maritime »,

supprimer le signe :

« , ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.

La référence au cabotage étant faite au transport maritime.